

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES-ANXAUMONT

Siège social : 13 chemin de Moulins
86800 SÈVRES-ANXAUMONT

N° SIRET : 781 580 246 00036
Code APE : 8710B

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES-ANXAUMONT

Siège social : 13 chemin de Moulins
86800 SÈVRES-ANXAUMONT

N° SIRET : 781 580 246 00036
Code APE : 8710B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

Aux membres de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES-ANXAUMONT,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES-ANXAUMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2023-03 et ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à contrôler :

- la justification des provisions ;
- la validation des résultats par les financeurs et leur affectation ;
- l'application des dispositions comptables issues du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels et du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

.../...

V. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

.../...

.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour la SAS DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,
Jean-Paul DERANLOT

Signé par Jean-Paul Deranlot
Le 29 mai 2026



doc_9I2P
tx_k5e7o7b4L9nM

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan actif

ACTIF	Exercice 31/12/2025			Exercice 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	-	-	-	
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques,	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours avances et acomptes	-	-	-	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	244 629	-	244 629	244 629
Constructions	12 439 554	7 522 705	4 916 848	5 109 674
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 058 243	2 652 870	405 373	442 404
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	41 260		41 260	237 384
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		-	-	
Immobilisations financières				
Participations	95 000	-	95 000	55 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	7 500	-	7 500	7 500
Prêts		-	-	
Autres immobilisations financières	1 852		1 852	1 852
Total II	15 888 037	10 175 576	5 712 462	6 098 442
ACTIF CIRCULANT			-	
Stocks et en-cours	-	-	-	
Créances			-	
rattachés	158 202	-	158 202	162 992
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	92 590	-	92 590	415 527
Charges constatées d'avance	209		209	28 254
Valeurs mobilières de placement		-	-	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 220 293		1 220 293	1 034 452
Disponibilités	1 547 550		1 547 550	1 391 852
Total III	3 018 844	-	3 018 844	3 033 077
Frais d'émission des emprunts (IV)	-		-	
Primes de remboursement des emprunts (V)	-		-	
Ecarts de conversion et différences d'éval. actif (VI)	-		-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	18 906 881	10 175 576	8 731 305	9 131 518

Bilan passif

PASSIF	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>	9 533	9 533
<i>Fonds propres complémentaires</i>	500 367	500 367
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>	-	
<i>Fonds propres complémentaires</i>	-	
Ecarts de réévaluation	-	
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	1 873 156	1 847 001
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	717 329	717 329
- <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	717 329	717 329
Autres		
Report à nouveau	- 127 235	108 952
- <i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion</i>	- 490 267	-332 858
Excédent ou déficit de l'exercice	58 282	-210 031
- <i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	1 275	-157 409
<i>Situation nette (sous total)</i>	3 031 433	2 973 152
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	238 850	267 605
Provisions réglementées	823 069	782 264
Total I	4 093 352	4 023 020
AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Fonds non remboursables</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
<i>Droits du cédant</i>		
Total II	-	0
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	1 876 059	1 975 840
Total III	1 876 059	1 975 840
PROVISIONS		
Provisions pour risques	65 829	50 835
Provisions pour charges	23 158	14 182
Total IV	88 987	65 017
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 756 556	1 843 165
Emprunts et dettes financières diverses	-	
Instruments financiers à terme	-	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	171 539	248 319
Dettes des legs ou donations	-	
Dettes fiscales et sociales	621 917	636 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Autres dettes	43 689	285 928
Produits constatés d'avance	79 206	53 811
Total V	2 672 907	3 067 643
Ecarts de conversion Passif (VI)	-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	8 731 305	9 131 519

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	200	700
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	-	
dont ventes de dons en nature	-	
dont ventes de biens des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlées		
Ventes de prestations de service	703 733	656 274
dont parrainages	-	
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 318 746	7 606 108
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion	7 318 746	7 606 108
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation concsomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	150	2 000
Mécénats	-	
Legs, donations et assurances-vie	-	
Contributions financières	-	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	50 835	24 413
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	200	
Utilisations des fonds dédiés	333 352	546 980
Autres produits	888 821	837 895
Total I	9 296 036	9 674 370
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	1 682 152	1 525 719
Aides financières	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	430 196	458 028
Salaires	4 473 809	4 834 009
Cotisations sociales	1 746 470	1 888 884
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	517 407	546 571
Dotations aux provisions	74 805	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	233 571	577 119
Autres charges	47 849	8 527
Total II	9 206 257,91	9 838 856
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	89 778	- 164 486

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	29 700	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	
Autres intérêts et produits assimilés	55 577	50 319
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	-	
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Total III	85 277	50 319
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	
Intérêts et charges assimilées	63 072	76 408
Différences négatives de change	-	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Total IV	63 072	76 408
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	22 205	-26 090
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	111 983	-190 576
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		30 361
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	40 805	38 415
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 40 805	-8 054
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 895	11 401
Total des produits (I + III + V)	9 381 313	9 755 051
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 323 030	9 965 082
EXCEDENT OU DEFICIT	58 282	-210 031
<i>- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	1 275	-157 409
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL	-	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL	-	

ASSOCIATION

« ABSA de Sèvres Anxaumont »

« 13 Chemin de moulins - 86800 Sèvres Anxaumont »

ANNEXE

Table des matières

1	Préambule.....	9
2	Présentation de L'entité et de ses activités	9
2.1	Présentation de l'entité	9
2.2	Faits significatifs.....	9
3	Règles et méthodes comptables.....	10
3.1	Principes comptables	10
3.2	Changements de méthodes comptables	11
3.3	Dérogations aux principes comptables	12
3.4	Evènements postérieurs à la clôture	12
3.5	Principales méthodes utilisées.....	12
3.5.1	Agrégation des comptes annuels.....	12
3.5.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	13
3.5.3	Immobilisations financières	13
3.5.4	Créances et dettes	13
3.5.5	Provisions réglementées.....	13
3.5.6	Fonds dédiés.....	14
3.5.7	Indemnités de fin de carrière.....	14
4	Informations relatives au bilan	15
4.1	Actif	15
4.1.1	Tableau des immobilisations.....	15
4.1.2	Tableau des amortissements	16
4.1.3	Tableau des dépréciations	16
4.1.4	Tableau des filiales et participations	17
4.1.5	Etat des créances.....	18
4.1.6	Détail des produits à recevoir.....	18
4.1.7	Détail des charges constatées d'avance	18
4.2	Passif	19
4.2.1	Variation des fonds propres	19
4.2.2	Report à nouveau.....	20
4.2.3	Détermination du résultat effectif global.....	20
4.2.4	Résultats administratifs des établissements	21
4.2.5	Tableau de suivi des fonds dédiés par projets.....	22
4.2.6	Tableau des provisions pour risques et charges	23
4.2.7	Etat des dettes	24
4.2.8	Détail des produits constatés d'avance	25
4.3	Détail des produits d'exploitation	26
4.4	Détail des financements publics	27

4.5	Charges et produits exceptionnels	27
5	Autres informations	27
5.1	Contributions volontaires en nature	27
5.2	Transactions effectuées avec des contreparties	27
5.3	Engagements hors bilan	28
5.3.1	Engagements financiers.....	28
5.4	Effectif moyen	28
5.5	Honoraires du commissaire aux comptes.....	29
5.6	Information sur les rémunérations des dirigeants.....	29

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 8 731 305.84 €
- Total du compte de résultat 9 381 313.00 € de produits
- Résultat de l'exercice *excédent de 58 282.36 €*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

L'ABSA (Association de Bienfaisance de Sèvres-Anxaumont) a été fondée le 21 novembre 1960, sous le régime de la Loi 1901. Son siège social est à l'IME de Moulins – Renée Tétard à Sèvres-Anxaumont. L'ABSA est reconnue d'intérêt général depuis 2014. Elle gère un IME (Institut médico-éducatif) avec une unité d'enseignement, un Sessad (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), un Ésat (Établissement et service d'accompagnement par le travail), un SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) et un EANM (Établissement d'accueil non médicalisé).

Sa vocation est de venir en aide aux enfants, adolescents et adultes présentant des déficiences intellectuelles par tous les moyens appropriés, et selon les conditions d'autorisation des différentes structures qu'elle gère. Depuis 2012, elle accompagne également des publics avec TSA (Troubles du spectre autistique).

2.2 Faits significatifs

L'année 2025 a été marquée par une amélioration financière significative, une restructuration organisationnelle qui s'est poursuivie et un renforcement des partenariats stratégiques. Ces avancées positionnent l'ABSA pour aborder 2026 avec des projets consolidés et une dynamique collective renforcée, au service des personnes accompagnées et des équipes de professionnels.

Ainsi, l'amélioration significative de la situation financière s'est traduite par :

- Une réduction drastique du déficit : Passage d'un déficit retraité de 421 k€ (-131 222 € résultats des entités sous contrôle des tiers financeurs, montant présent au point 4.2.4 de la plaquette des comptes 2024 - 316 704 € reprise CNR situations critiques IME + 26 155 € résultat de l'ESAT Production) en 2024 à un excédent retraité de 23 k€ (+21 444 € résultats des entités sous contrôle des tiers financeurs, montant présent au point 4.2.4 de la plaquette des comptes 2025 - 74 800 reprise CNR situations critiques IME + 75 694 € résultat de l'ESAT Production) en 2025 confirmant une dynamique positive et une gestion rigoureuse des dépenses
- Un résultat consolidé : en amélioration continue, avec un résultat de 77 k€ en 2025 (contre -131 k€ en 2024 et -148 k€ en 2023). Cela correspond au résultat-effectif sous gestion contrôlée (4.2.3 des plaquettes des comptes 2024 et 2025) + le résultat de l'ESAT Production.
- Une optimisation des coûts avec une réduction des dépenses sans compromettre les grands équilibres financiers, permettant le maintien et la transformation des activités d'accompagnement

La transformation organisationnelle et structuration des ESMS s'est poursuivie en 2025 avec une stabilisation des espaces de pilotage (nouvelle cheffe de service sur l'organisation apprenante et les hébergements sont désormais pilotés par une Cheffe de Service unique sur les dispositifs enfants/adultes. Les coordinations ont été renforcées avec deux nouveaux coordinateurs d'équipe et une affirmation de la fonction de coordinateur projet. La mise en place d'un coordinateur des admissions et des transitions permettra également de fluidifier le parcours des usagers et de centraliser le suivi des situations complexes (ex. : amendement Creton).

Pour ce qui est des avancées stratégiques et des partenariats, le CPOM bi-partite avec le Conseil Départemental s'est traduit par la stabilisation de 4 fiches actions autour de l'Habitat inclusif pour personnes handicapées vieillissantes, le renforcement du SAVS, la poursuite des efforts dans l'accompagnement des jeunes adultes relevant de l'amendement Creton et la Promotion de l'autodétermination. La collaboration active avec VYV3 Cœur d'Aquitaine (réponse commune à l'augmentation des places du SAMSAH de l'ex-Mutualité Française de la Vienne), le travail collaboratif avec l'APSA et Larnay Sagesse sur le projet d'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) et la participation au Collectif ESMS 86 pour une coordination territoriale des acteurs médico-sociaux ont montré notre capacité à nous investir sur des sujets transversaux.

Pour les fonctions qui relèvent de la Qualité, l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement (QHSE), les faits significatifs sont le déploiement d'un système d'information qui équipe tous les ESMS pour une meilleure traçabilité. L'externalisation des transports est effective depuis septembre 2025, la restauration est en cours de transition vers un prestataire externe et l'entretien des locaux est partiellement réalisé par une société extérieure et l'ESAT Jean Debelut. Nous avons réalisé notre bilan carbone en septembre qui va nous permettre d'envisager des pistes d'amélioration pour réduire notre empreinte.

Le dialogue social s'est poursuivi en 2025 avec des instances actives et engagées. La mise en place en 2025 du droit d'expression des salariés a confirmé cette dynamique, la réalisation d'un baromètre QVCT a mis en lumière nos axes d'effort et la transformation de la démarche ARACT en groupe QVCT est venue souligner la volonté de notre collectif d'améliorer les conditions de travail à l'ABSA. L'ABSA a poursuivi son développement en :

- confirmant le partenariat avec VYV3 Cœur d'Aquitaine qui sera mis en place en 2026,
- poursuivant la préparation de la création d'une nouvelle entreprise adaptée sur le territoire de Chauvigny,
- assumant la Présidence de CAP Emploi depuis juin 2026,
- en assumant la Présidence de Roulottes et Nature et en renforçant sa dirigeance.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ; de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;
- du règlement 2023-03, en lien avec le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022 portant sur la modernisation des états financiers.

3.2 Changements de méthodes comptables

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 en lien avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC 2014-03 et 2018-06 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux changements sont les suivants :

6710000000	Charges exceptionnelles opérations gestion vers compte	Compte 658
6780000000	Autres charges exceptionnelles vers compte	Compte 658
7710000000	Produits exceptionnels opérations de gestion vers compte	Compte 758
7717000000	Produits exceptionnels opérations de gestion vers compte	Compte 758
7750000000	Produits des cessions d'éléments d'actif vers compte	Compte 757
7770000000	Quotes-parts des subv° invest virées résultat vers compte	Compte 747
7911000000	Indemnités Journalières vers compte	Compte 6419
7912000000	Remboursement Formations vers compte	Compte 758
7913000000	Remboursement Maif sinistre vers compte	Compte 7587
7914000000	Transfert de charges d'exploitation vers compte	Compte 758
7914700000	Remboursement OETH vers compte	Compte 758
7914500000	Remboursement AXA vers compte	Compte 7587
7914600000	Remboursement Mut Poitiers vers compte	Compte 7587
7916000000	Transfert de charges d'exploitation vers compte	Compte 64191
7916000000	Transfert de charges d'exploitation vers compte	Compte 708

Ainsi les comptes de transferts de charges auparavant présentées en reprises sur amortissements, dépréciations et provisions sont reclassés soit en moins des charges de personnel pour les indemnités journalières soit en autres produits pour les remboursements d'assurances. Le montant des transferts de charges en N-1 était de 24 413 euros. Pour cette année, notre association enregistre principalement les éléments suivants :

- 10.6K€ de transferts de charges sur le personnel enregistré en moins des charges de personnel dans le résultat d'exploitation.
- 39.5K€ de remboursements d'assurances enregistrés en autres produits.
- 10.9K€ de remboursements divers enregistrés en autres produits.

La nouvelle réglementation a également entraîné un changement de présentation des reprises de subventions d'investissements. Celles-ci sont enregistrées en produit d'exploitation dans les subventions pour un montant de 28,7K€ au lieu de produit exceptionnel en N-1 pour un montant de 29K€.

Les charges exceptionnelles sont constituées des amortissements dérogatoires pour 14.7K€ en N et des dotations aux provisions réglementées qui dans le cadre de la modernisation des états financiers restent en charges exceptionnelles comme l'année dernière.

3.3 Dérogations aux principes comptables

NEANT

3.4 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre, listé ci-dessous :

- ABSA sous gestion libre
- IME de Moulins sous gestion contrôlée de l'ARS
- SESSAD de Moulins sous gestion contrôlée de l'ARS
- ESAT Jean Debelut sous gestion contrôlée de l'ARS
- Résidence Arlequin sous gestion contrôlée du Conseil Départemental
- SAVS et Placement Familiale sous gestion contrôlée du Conseil Départemental
- Atelier de Production de l'ESAT sous gestion libre

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de tarification, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.4 détaille les résultats par établissement.

3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des constructions

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Logiciel	2 à 5 ans
Construction	20 à 30 ans
Installations générales, agencements, aménagements	10 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 15 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

▪ Coût d'emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ont été portés en charges

▪ Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des immobilisations ont été activés

3.5.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.5 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de tarification, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

3.5.6 Fonds dédiés

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

3.5.7 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées et constituent un engagement hors bilan évalué à 428 331.00 €.

La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- *Age de départ en retraite : 64 ans*
- *Rotation du personnel : 2 %*
- *Espérance de vie : Table INSEE 2016-2018*
- *Taux de progression des salaires : 1%*
- *Taux d'actualisation : 3.96 %*
- *Taux de charges sociales retenu : 45% pour les non-cadres et 50% pour les cadres.*

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice Approuvée	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	244 629				244 629
Constructions	12 225 707	18 860		194 987	12 439 554
Installations techniques matériel et outillage	1 411 561	39 349	2 546	1 136	1 449 500
Autres immobilisations corporelles	1 575 525,00	33 218			1 608 743
Immobilisations corporelles en cours	237 383			-196 123	41 260
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	15 694 806	91 427	2 546	0	15 783 686
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	55 000	40 000			95 000
Autres titres immobilisés	7 500				7 500
Prêts					
Autres	1 852				1 852
TOTAL (III)	64 352	40 000			104 352
TOTAL (I+II+III)	15 759 158	131 427	2 546	0	15 888 038

▪ Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :

- Réaménagement locaux SESSAD : 213 847.00 €
- Matériels et outillages : 40 485.00€
- Matériel de bureau et informatique : 33 218.00 €

4.1.2 Tableau des amortissements

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement le cas échéant la fourchette retenue	Mode amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Dotation de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	3 à 30 ans	Linéaire	9 660 715	517 407	2 546	10 175 576
Immobilisations Financières						
Total			9 660 715	517 407	2 546	10 175 576

4.1.3 Tableau des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Solde début exercice	Solde début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde en fin d'exercice
DEPRECIATIONS Sur immobilisations : - incorporelles <i>Dont Donations temporaires d'usufruit</i> - corporelles <i>Dont Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i> - financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients Sur créances reçues par legs ou donations Autres dépréciations					
TOTAL					
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle					

4.1.4 Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote part Détenue	Valeurs comptables des titres	
				Brute	Nette
FILIALES (plus de 50%)					
NEVEA 86	40 000,00		100,00	40 000,00	40 000,00
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
STS - 86240 Fontaine le Comte	95 000,00	1 572 226,00	47,37	45 000,00	45 000,00
Plate forme départementale SESSAD	60 000,00	203 150,00	17,00	10 000,00	10 000,00

	Prêts et avances	Cautions	Chiffres d'affaire HT	Résultats du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
FILIALES (plus de 50%)					
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
Plate forme départementale SESSAD				21 958,00	
STS - 86240 Fontaine le Comte			1 948 418,00	134 472,00	

4.1.5 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Créances art. 58 ou art. 35 < Dotation Globale ou Prix de journée à recevoir			
Usagers et comptes rattachés	158 201,63	158 201,63	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	92 589,69	92 589,69	
Charges constatées d'avance	208,80	208,80	
TOTAL	251 000,12	251 000,12	
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.6 Détail des produits à recevoir

Détail des produits	Montants
Divers ESMS Numérique	9 870,99
TOTAL	9 870,99

4.1.7 Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges	Montants
Exploitation	208,80
TOTAL	208,80

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					0,00
Statutaires	9 533				9 533
Complémentaires	500 367				500 367
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise					0
Statutaires					0
Complémentaires					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Réserves statutaires ou contractuelles	1 847 001	26 155			1 873 156
Réserves pour projet de l'entité	717 329				717 329
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>717 329</i>				<i>717 329</i>
Autres					
Report à nouveau	108 954	-236 187			-127 233
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>-332 858</i>	<i>-157 409</i>			<i>-490 267</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-210 031	210 031	58 282		58 282
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>-157 409</i>	<i>-157 409</i>	<i>1 275</i>		<i>1 275</i>
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	2 973 152	0	58 282		3 031 434
Fonds propres consommables					0,00
Subventions d'investissement	267 605			28 755	238 850
Provisions réglementées	782 264		40 805		823 069
TOTAL (II)	1 049 869	0,00	40 805	28 755	1 061 919
TOTAL (I+II)	4 023 020	0	99 087	28 755	4 093 352

4.2.2 Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
Report à nouveau sans droit de reprise				
Report à nouveau gestion libre	441 812	3 337	82 115	363 033
Dépenses refusées				
Report à nouveau sous contrôle de tiers				
Report à nouveau	-68 608		134 455	-203 063
Charges rejetées				
Charges dont la prise en compte est différée	-264 250		22 955	-287 205
TOTAL	108 954	3 337	239 524	-127 235

- Commentaires explicatifs :

4.2.3 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	58 282,36	-210 030,81
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	58 282,36	-210 030,81
Dont résultat effectif sous gestion propre	57 007,05	-52 622,13
<i>inclus retraitement des comptes annuels</i>	-56 375,38	-82 114,78
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 275,31	-157 408,68

4.2.4 Résultats administratifs des établissements

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable N	Reprises excédents ou déficits antérieurs	Variation CP	Autres ajustements	Résultat administratif à affecter
IME de Moulins	15 110,89		20 053,29		35 164,18
SESSAD	4 602,35				4 602,35
ESAT Jean Debelut	5 241,71		1 732,56		6 974,27
Résidence Arlequin	4 657,68			-1 616,29	3 041,39
SAVS - PF	-28 337,32				-28 337,32
Total gestion contrôlée	1 275,31	0,00	20 053,29	-1 616,29	21 444,87

4.2.5 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	Approuvé	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Projets sans dépense au cours des deux dernières années
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Subventions d'exploitation							
Défi qualité autisme	11 272		11 272			0	
Accompagnement trouble autistique	9 900					9 900	9 900
Formation SESSAD	13 481		8 732			4 749	
Handicap Psychique ESAT	22 000					22 000	22 000
Immersion Formation accompagnement TSA	3 960					3 960	3 960
Qualité de vie au travail	71 705					71 705	71 705
Fonds amorçage Sessad	151 711					151 711	151 711
Situation critiques IME	19 001		19 001			0	
Situations critiques IME	577 119		55 799			521 320	
Gratification stagiaires ESAT		9 946	792			9 155	
Gratification stagiaires IME		13 296	4 997			8 299	
Gratification stagiaires SESSAD		8 864	5 907			2 957	
Formation IME 2025		4 500				4 500	
Renforcement taux encadrement IME		111 902				111 902	
Situation critiques IME		83 462				83 462	
Subventions d'investissement							
Fonds dédiés Immo Internat	33 825		22 550			11 275	
Fonds dédiés Immo Espace Récré	5 250		1 750			3 500	
Fonds dédiés Immo Travaux Aile Sud	174 803		31 162			143 641	
Fonds dédiés Immo Salle Restauration	303 098		25 588			277 510	
Fonds dédiés Immo Chauffage	58 904		6 396			52 508	
Fonds dédiés Immo Aile Est	44 849		7 735			37 114	
Fonds dédiés Immo PPI 2015	200 000					200 000	
Fonds dédiés Immo	108 490		11 509			96 981	
Fonds dédiés OETH Lave vaisselle résidence	3 868		774			3 094	
Fonds dédiés ESMS Numérique ABSA	63 604		18 785			44 819	
Fonds dédiés ESMS Numérique GASSI	99 001	1 601	100 604			0	
Total	1 975 840	233 571	333 352	0	0	1 876 059	259 276

4.2.6 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises exercices		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	50 835	65 829	15 801	35 033	65 830
Provision pour charges	14 182	8 975			23 157
Total	65 017	74 804	15 801	35 033	88 987

4.2.7 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 756 556,24	118 030,88	472 123,52	1 166 401,84
Fournisseurs et comptes rattachés	171 538,92	171 538,92		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	621 917,41	621 917,41		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	43 689,33	43 689,33		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	79 205,53	79 205,53		
TOTAL	2 672 907,43	1 034 382,07	472 123,52	1 166 401,84
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice	115 684,22			

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	20 590
-	
-	
2) Personnel	209 333
3) Organismes sociaux	110 371
4) Taxes dues sur les rémunérations	
5) Dettes concernant les congés payés	
6) Autres charges à payer	
TOTAL	340 294,00

4.2.8 Détail des produits constatés d'avance

Détail des produits	Montants
Exploitation - Maif décennales chaufferie	22 423,88
Taxe apprentissage	56 781,65
TOTAL	79 205,53

4.3 Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	TOTAL	IME	SESSAD	ESAT DGF	FOYER	SAVS	PF	Production
Ventes de biens et services	703 733	201 508		51 934				450 290
Produits des tiers financeurs	7 318 746	4 869 681	665 002	870 218	773 601	104 605	35 640	200
Produits des cessions	200							
Mecénat cotisation divers	350	350						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	50 835	50 835						
Utilisation des fonds dédiés	333 352	323 336	5 907	3 157	952	-		
Autres Produits (Aide aux postes)	888 821	39 825	5 945	593	20 537			821 921
TOTAL	9 296 036	5 485 534	676 854	925 902	795 090	104 605	35 640	1 272 411

4.4 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Conseil Départemental	ASP (Aide postes)	Autres (préciser)	Total
Concours publics		6 373 345	913 845	837 745		8 124 935
						-
						-
Subventions d'exploitation						-
						-
						-
Subventions d'investissements						-
						-
TOTAL	-	6 373 345	913 845	837 745	-	8 124 935

4.5 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Sur opération de gestion	-
sur opération en capital	-
Dotation amortissements et dépréciations	40 805,44
TOTAL	40 805,44

Détail des produits	Montants
Sur opération de gestion	-
sur opération en capital	-
Dotation amortissements et dépréciations	-
TOTAL	-

RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 40 805,44
------------------------------	-------------

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2020. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

5.2 Transactions effectuées avec des contreparties

- NEANT

5.3 Engagements hors bilan

5.3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	706 656,08
part à moins d'un an	
part à plus d'un an et moins de 5 ans	
part à plus de cinq ans	
b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer)	
- crédit bail mobilier	
- crédit bail immobilier	
c) cautions données	1 852,00
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues	
b) réservation de lits	

5.4 Effectif moyen

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	13,46	
Non cadres	102,06	
TOTAL	115,52	-

5.5 Honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 852	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	12 852	

5.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 159 778.36 € brut.